

*(de cinq heures à six heures du soir—affaires inscrites  
au nom des députés)*

Bills privés.

Bills publics.

*(Mercredi)*

Questions.

Avis de motions portant production de documents.

Questions orales.

Ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement.

*(de cinq heures à six heures du soir—affaires inscrites  
au nom des députés)*

Avis de motions.

Bills publics.

*(Jeudi)*

Questions orales.

Ordres du jour inscrits au nom du Gouvernement.

Questions.

*(de cinq heures à six heures du soir—affaires inscrites  
au nom des députés)*

A. Le premier jeudi et chaque deuxième jeudi par la suite:

Avis de motions (documents).